



UNSA POLICE

Affilié à

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

mail : police@unsa.org - Site : <http://unsa-police.fr/>

Tél: 01 43 40 64 27 – Fax : fax@unsapolice.com

Paris, le 17 janvier 2018

- Communiqué de presse -

Calais

Le Président Macron siffle la fin de la récréation

Après des décennies d'errances verbales, restées sans suite juridique, certaines ONG/Associations et autres personnalités publiques pourront et devront, enfin, rendre compte devant la justice de leurs actes et propos diffamatoires à l'encontre des forces de l'ordre.

Après avoir rappelé le devoir d'exemplarité que les forces de l'ordre se devaient d'avoir, le Président Macron a rétabli un juste équilibre, largement défavorable aux policiers jusqu'alors.

Ainsi, le Président de la République a « demandé au ministre de l'Intérieur d'examiner systématiquement les accusations qui pèsent sur les forces de l'ordre envers les migrants et de rétablir la vérité des faits, soit pour défendre les agents lorsque ceux-ci n'ont pas commis les faits dont on les accuse, y compris devant les juridictions, soit pour prendre toutes les mesures et sanctions qui s'imposent ».

Ajoutant que « face aux dénonciations faites sans éléments de preuve et non portées à la connaissance de la justice, l'État apportera tout le soutien nécessaire au préfet et aux forces de l'ordre et saisira la justice lorsque les conditions seront réunies en cas de diffamation ou d'injure ».

«L'UNSA Police prend positivement acte des propos du Président Macron, et se réjouit que les privilèges de sérial-producteurs de « fake news » soient enfin abolis.»

Philippe Capon, Secrétaire Général

Le bureau national